

Mandat de Gestion

Conditions Particulières

Clients – Personnes Physiques

M _____

Domicilié(e)(s) à _____

Résident :

- France
- Autre pays de l'Espace Economique Européen
- Pays tiers à l'EEE

Représenté(e)(s) par (le cas échéant) : _____

M _____

En qualité de _____

Clients – Personnes Morales

Dénomination _____

Forme sociale _____

Siège social _____

Représenté(e)(s) par _____

M _____

En qualité de _____

Désigné(e)(s) ci-après le « Mandant » d'autre part,

Et

MOONLIGHT FINANCES
17, Av. de la Créativité
59650 Villeneuve d'Ascq

Désignée ci-après le « Mandataire » d'autre part,

Il a préalablement été exposé que :

- Tous les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis ont le sens qui leur est donné par les Conditions Générales
- Le Mandat a souhaité, pour confier la gestion de son portefeuille (dont le numéro figure en tête des présentes), être présenté à un établissement agréé pour exercer l'activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers ;

Les présentes conditions particulières constituent, tout éventuel avenant et/ou annexe, la convention de mandat de gestion fixant les termes et conditions de la gestion par le Mandataire du portefeuille du Mandant.

Stratégie d'investissement

<input type="checkbox"/> Défensif	L'objectif de gestion est de préserver la valeur du portefeuille à moyen terme, de maintenir des variations de valorisations modérées. L'horizon de placement recommandé se situe entre 1 à 3 ans.	La volatilité attendue de la valeur des actifs est modérée en raison du poids limité des actions. Possibilité de retrait immédiate (jusqu'à 100%).
<input type="checkbox"/> Equilibré	L'objectif de gestion est d'accroître la valeur réelle du portefeuille à moyen terme, avec des variations de valorisations moyennes. Les instruments financiers retenus sont répartis de manière équilibrée. L'horizon de placement recommandé se situe entre 3 et 5 ans.	Une volatilité moyenne de la valeur des actifs est attendue en raison du poids modéré des actions. Possibilité partielle de retrait immédiat (jusqu'à 60%).
<input type="checkbox"/> Offensif	L'objectif de gestion est d'accroître de manière substantielle la valeur réelle du portefeuille à long terme, avec de grandes variations de valorisations, par la recherche de gains en capital. L'horizon de placement recommandé est supérieur à 5 ans.	Le portefeuille est exclusivement investi en actions/actifs. En conséquence, une forte volatilité de la valeur des actifs est attendue. Possibilité réduite de retrait immédiat (jusqu'à 30%)

Structuration du portefeuille

Le terme « structuration » désigne ici l'ensemble des opérations d'investissement ou d'arbitrage que le Mandataire devra effectuer afin d'obtenir un portefeuille géré suivant la stratégie d'investissement et des éventuelles options retenue(s) par le Mandant lors de la signature du Mandat ou en cours d'exécution du Mandat.

Toutefois il est possible au Mandant de fixer au Mandataire un délai de retrait plus court si le portefeuille est valorisé à 1 000 000 € ou plus, ou si les circonstances le nécessitent (à renseigner le cas échéant).

La conclusion de ce Mandat résulte d'un acte de démarchage tel que défini à l'article L.341-1 du Code monétaire et financier mais le Mandant demande expressément à ce que ce contrat soit exécuté immédiatement (dès acceptation par le Mandataire), ce qui permet au Mandataire de débiter le service de gestion.

Important

Le Mandataire conserve la possibilité de ne pas retenir dans sa gestion les options sélectionnés par le Mandant, dès lors que la valorisation du portefeuille géré n'en permet plus l'application, notamment si la baisse de valorisation du portefeuille résulte de retraits en instruments financiers ou en espèces opérés par le Mandant.

Le Mandant déclare avoir pris connaissance de ces documents et disposer des informations nécessaires et suffisantes pour comprendre et appréhender les caractéristiques du service de gestion de portefeuille et des différentes options qu'il aura pu souscrire dans ce cadre.

Le Mandant déclare en outre avoir été parfaitement informé des options qui lui étaient proposées pour l'investissement de son portefeuille et reconnaît qu'il a volontairement décidé de ne pas sélectionner celles laissées libres par choix.

La signature des présentes emporte l'acceptation du Mandant : A _____, le _____

Signature (1) : _____

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

MOONLIGHT est une société de gestion agréée depuis le 1er janvier 2019 et est constituée sous forme de société à responsabilité limitée au capital de 11,542,120€. Le siège social MOONLIGHT FINANCES, correspondant à son adresse postale, est situé 17 Av. de la Créativité, 59650, Villeneuve d'Ascq. Numéro d'inscription au RCS Lille Métropole 849 201 694. Tél. +33 (0)1 89 52 25 45.